



CABINET
Service communication

Marseille, mardi 24 janvier 2017

VIGILANCE ORANGE

« NEIGE-VERGLAS » DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE : LE PRÉFET APPELLE A LA PLUS GRANDE PRUDENCE

Météo France vient de placer, ce jour à 16 heures, le département des Bouches-du-Rhône en vigilance ORANGE pour un risque de neige et verglas, pour un épisode neigeux prévu demain, mercredi 25 janvier 2017 et communique les informations suivantes :

Selon ce bulletin, cet épisode apportera du verglas, phénomène inhabituel sur nos régions et qui peut, même en faible quantité, perturber de nombreuses activités économiques et qui peut surtout être particulièrement gênant pour la circulation routière.

Les premières précipitations pourront apparaître autour de 6 h du matin et donner lieu à :

- un risque de VERGLAS, soit de la pluie ou neige mouillée venant se congeler sur les sols froids : c'est ce phénomène glissant particulièrement dangereux pour les transports qui fait l'objet de l'appel à la plus grande vigilance ;

- outre ce risque de verglas, un risque de NEIGE tenant au sol en marge ouest de la zone à verglas, à savoir sur l'axe de la Vallée du Rhône, d'Arles à Bollène, en passant par le pays d'Avignon. Sur cette zone, on y attend au sol 1 à 4 cm de neige ; les précipitations neigeuses sur cette zone pourraient être généralement faibles, mais se produire une partie de la journée.

Le préfet des Bouches-du-Rhône appelle les habitants des zones touchées par cet épisode particulier à respecter les consignes de prudence habituelles.

Consignes de prudence :

- Réduisez votre vitesse sur les routes et respectez les distances de sécurité. Prenez en compte la signalisation locale mise en place. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Allumez vos phares.
- Ne vous déplacez qu'en cas d'extrême nécessité. Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.
- Privilégiez les transports en commun
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage: cuisinière, brasero, etc...
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu